

Temps nouveaux pour l'entreprise en difficulté

Réformes 2021 mode d'emploi

Mercredi 20 et jeudi 21 octobre 2021

Amphi Duguit, Pôle juridique et judiciaire,

Place Pey Berland, Bordeaux

Direction scientifique

Laura Sautonie-Laguionie,
professeur, université de
Bordeaux

Colloque organisé par l'**Institut de recherche en droit des affaires et du patrimoine (Irdap)** de l'université de Bordeaux. En partenariat avec **Trans Europe Expert**.



IRDAP
Institut de recherche en droit
des affaires et du patrimoine

université
"BORDEAUX"

Mercredi 20 octobre

8H45 **Accueil des participants**

9H15 **Propos introductifs**, **Laura Sautonie-Laguionie**, professeur à l'université de Bordeaux, responsable du pôle insolvabilité réseau Trans Europe Experts

9H40 **Les ambitions du droit français face aux exigences d'harmonisation européenne et au contexte de crise sanitaire**, **Patrick Rossi**, sous-directeur du droit économique, Ministère de la justice, DACS

I. Le cadre de restructuration préventive par la transposition de la directive du 20 juin 2019

10H00 **Le champ d'application du cadre de restructuration préventive**, **Cécile Lisanti**, professeur à l'université de Montpellier

10H20 **Les nouveaux modes d'adoption des plans**

- **L'institution de classes de créanciers**, **David Robine**, professeur à l'université Paris Nanterre, **Nicolas Partouche**, avocat, **Frédéric Abitbol** administrateur judiciaire, **Valérie Leloup Thomas**, mandataire judiciaire

11H00 **Pause café**

- **Les critères de vote et d'adoption du plan**, **Giulio-Cesare Giorgini**, maître de conférences à l'université de Côte d'Azur et **Charlotte Fort**, administrateur judiciaire
- **La détermination de la valeur de l'entreprise en difficulté** : **Jean-Pascal Beauchamp**, Associé Financial Advisory, directeur activités Restructuring, Deloitte Finance
- **Le renforcement du rôle du tribunal : le point de vue des juridictions consulaires**, **Sonia Arrouas**, présidente de la Conférence des juges consulaires de France

Echanges avec la salle

12H30/14H Déjeuner libre

14H15 – Le nouveau rôle des parties prenantes

- Les détenteurs de capital, **Maud Laroche**, professeur à l'université de Rouen, et **Antoine Diesbecq**, avocat
- Les dirigeants, **Olivier Maraud**, docteur en droit
- Les salariés, **Eugénie Fabriès Lecéa**, maître de conférences à l'université de Toulouse 1 Capitole

II. 15 H15 – L'amélioration de l'efficacité des procédures après la directive ?

- Table ronde animée par **Nicolas Partouche**, avocat, avec : **Alexandra Blanch**, administrateur judiciaire, **Thierry Gardon**, président du tribunal de commerce de Lyon, **François Legrand**, mandataire judiciaire

16H/ 16H30 Pause café

III. 16H30 - Les ajouts à la transposition par l'ordonnance de réforme

Nouvelles mesures et articulation avec la réforme des sûretés – **Rémi Dalmau**, professeur à l'université de Lorraine.

Echanges avec la salle

Fin de la journée 17h15

Jeudi 21 octobre 2021

IV – Droit au rebond du débiteur : de la transposition de la directive aux mesures d'accompagnement des TPE en période de crise

- 9H15** **Les choix français pour favoriser le rebond du débiteur**, **Anne-Louise Chevalier**, cheffe du bureau droit de l'économie des entreprises, DACS, **Francine Macorig-Venier**, professeur à l'université de Toulouse 1 Capitole, **Barbara Freleteau**, maître de conférences à l'université de Bordeaux
- 9H45** **L'adaptation des procédures à la taille de l'entreprise en difficulté**, **Laura Sautonie-Laguionie**, professeur, université de Bordeaux
- 10H** **L'importance de la mobilisation des acteurs de terrain**
- Table ronde présidée par **Georges Richelme**, ancien président de la Conférence des juges consulaires
 - La mobilisation nécessaire des professions du chiffre - **Vincent Maymo**, porteur du projet Beer – **Bernard Chevalier**, directeur Banque de l'Orme Région Aquitaine Poitou-Charentes et **Lucas Sarlange**, expert-comptable

Echanges avec la salle

10H45 Pause Café

- 11H15** **Le rôle central des juridictions civiles et commerciales**, **Jean-Marie Picot**, président du tribunal de commerce Bordeaux et **Caroline Faure**, vice-présidente du tribunal judiciaire de Bordeaux
- 11H35** **L'implication des acteurs locaux - l'exemple de la Région Nouvelle Aquitaine**, **Hervé Salomon**, responsable de l'unité Entreprises en retournement au Pôle développement économique et environnemental de la Région Nouvelle Aquitaine.
- 12H** **D'autres réformes à venir ?** **Patrick Rossi**, sous-directeur du droit économique, DACS, **Romain Grau**, député, président de la mission parlementaire sur les entreprises en difficulté du fait de la crise sanitaire

Droit d'entrée : 80€ pour une demi-journée, 150 € pour l'ensemble du colloque. Gratuit pour les enseignants-chercheurs et les étudiants.

INSCRIPTION OBLIGATOIRE.

Contact : T 05 56 84 85 82 / irdap@u-bordeaux.fr